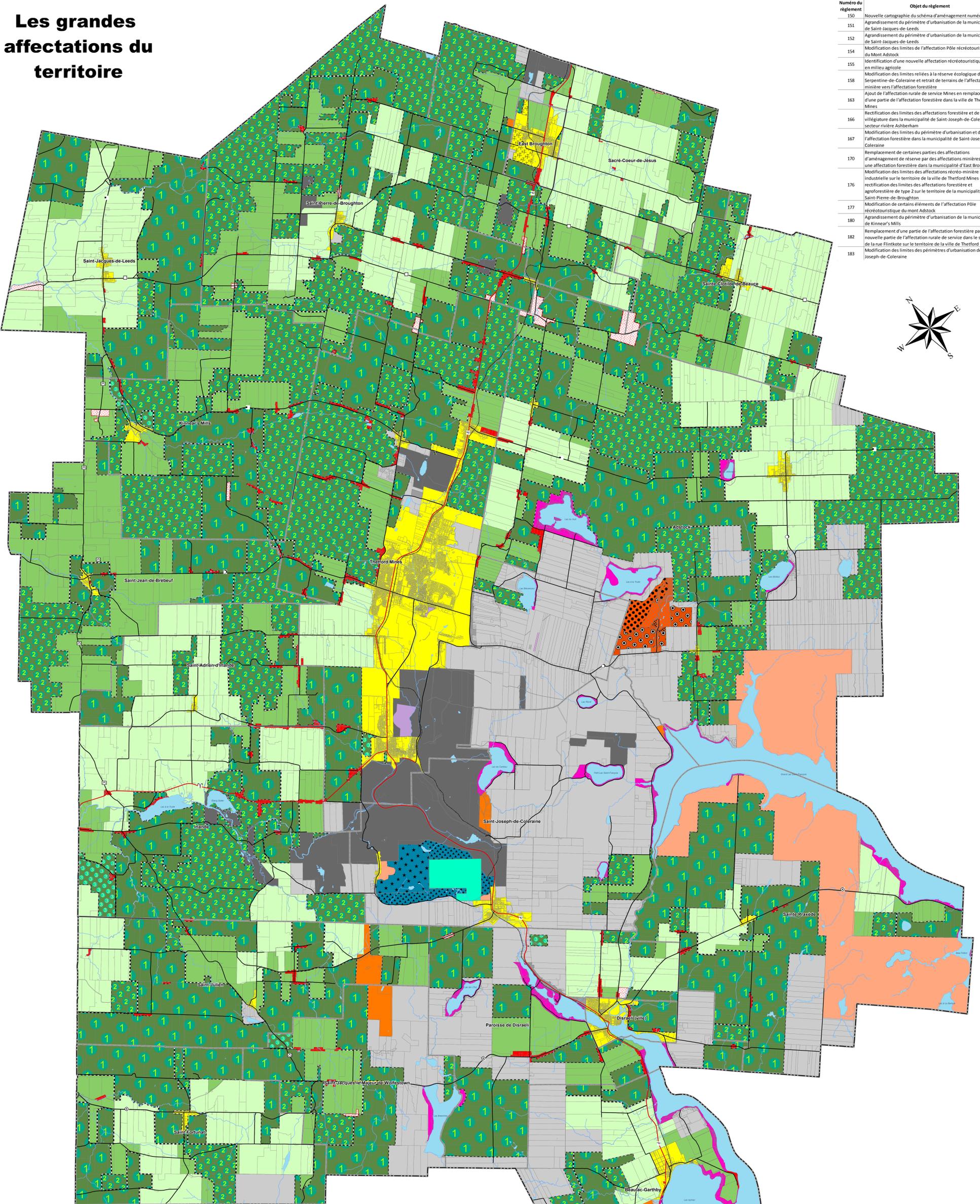


Les grandes affectations du territoire

Numéro du règlement	Objet du règlement	Entrée en vigueur
150	Nouvelle cartographie du schéma d'aménagement numéro 75	13 février 2014
151	Agrandissement du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds	20 mars 2014
152	Agrandissement du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds	16 mai 2014
154	Modification des limites de l'affectation Pôle récréotouristique du Mont Adstock	20 mars 2015
155	Identification d'une nouvelle affectation récréotouristique en milieu agricole	13 novembre 2014
158	Modification des limites reliées à la réserve écologique de la Serpentine-de-Coleraine et retrait de terrains de l'affectation minière vers l'affectation forestière	12 novembre 2015
163	Ajust de l'affectation rurale de service Mines en remplacement d'une partie de l'affectation forestière dans la ville de Thetford Mines	17 octobre 2016
166	Rectification des limites des affectations forestière et de villégiature dans la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, secteur rivière Abitibi	17 octobre 2016
167	Modification des limites du périmètre d'urbanisation et de l'affectation forestière dans la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine	17 octobre 2016
170	Remplacement de certaines parties des affectations d'aménagement de réserve par des affectations minières et par une affectation forestière dans la municipalité d'Est Broughton	22 mars 2018
176	Modification des limites des affectations récréo-minière et industrielle sur le territoire de la ville de Thetford Mines et rectification des limites des affectations forestière et agroforestière de type 2 sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds	16 octobre 2017
177	Modification de certains éléments de l'affectation Pôle récréotouristique du mont Adstock	18 avril 2018
180	Agrandissement du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Kinnebec Mills	8 mai 2018
182	Remplacement d'une partie de l'affectation forestière par une nouvelle partie de l'affectation rurale de service dans le secteur de la rue Flintkote sur le territoire de la ville de Thetford Mines	3 juillet 2018
183	Modification des limites des périmètres d'urbanisation de Saint-Joseph-de-Coleraine	6 février 2019



Limites municipales
 - Limite de la MRC
 - Routes nationales
 - Routes
 - Voie ferrée
 - Piste d'atterrissage
 - Hydrographie
 - Cours d'eau

Affectation agricole dynamique
 - Affectation agricole
 - Affectation agroforestière de type 1
 - Affectation agroforestière de type 2
 - Affectation agroforestière de type 3
 - Affectation récréo-minière
 - Affectation Pôle récréotouristique du Mont Adstock
 - Affectation Pôle récréotouristique de la Serpentine-de-Coleraine
 - Affectation récréo-forestière
 - Affectation récréotouristique
 - Affectation récréotouristique en milieu agricole
 - Périmètre d'urbanisation

Affectation forestière
 - Affectation rurale de service
 - Affectation de réserve écologique
 - Affectation Conservation Complémentaire à la Réserve Écologique de la Serpentine-de-Coleraine
 - Affectation minière

Affectation Pôle récréotouristique du Mont Adstock
 - Zone de prohibition
 - Zone récréotouristique de réserve
 - Zone d'activités récréotouristiques à prédominance commerciale prioritaire
 - Zone d'activités récréotouristiques à prédominance commerciale secondaire
 - Zone d'activités récréotouristiques à prédominance résidentielle

Affectation Conservation Complémentaire à la Réserve Écologique de la Serpentine-de-Coleraine
 - Partie non soustraite aux activités minières (territoire enregistré au Système de gestion des titres miniers du MERN) et soumis à la suspension temporaire de l'exercice des titres miniers
 - Partie soustraite aux activités minières

Affectation minière dans la municipalité d'Est Broughton

Les affectations agroforestières de type 1 représentent les secteurs où il est possible d'implanter une résidence sur une unité foncière de 20 hectares et plus.
 Les affectations agroforestières de type 2 représentent les secteurs où il est possible d'implanter une résidence sur une unité foncière de 10 hectares et plus.
 Les affectations agroforestières de type 3 représentent les secteurs où il est possible d'implanter une résidence sur une unité foncière de 5 hectares et plus.



Service de l'aménagement du territoire
 Cette carte en annexe (Annexe A) fait partie intégrante du règlement numéro 150, lequel utilise ladite carte pour remplacer la carte des grandes affectations du territoire du règlement numéro 75.
 Adopté et authentifié le 27 novembre 2013
 Préfet
 Marie-Eve Mercier, Directrice générale et secrétaire-trésorière
 Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec.
 © Gouvernement du Québec, tous droits réservés

